



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 41^{ème} Assemblée générale des délégués Auditorium de l'Ecole de Commerce à Delémont – samedi 29 février 2020 à 15H00

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Caissier : M. Eric Guenin
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Asseseurs : MM Jean Kogler, David Buchwalder, Christian Theuvenat et Florian Corbat

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
 2. Nomination des scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 40^{ème} Assemblée Générale
 4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
 5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Equipement
 6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Surveillance de la pêche
 - d) Ecole de pêche
 - e) Formation SaNa
 - f) Gestion des cormorans
 - g) Cours d'eau
 7. Parole aux invités
- PAUSE**
8. Comptes 2019 :
 - a) Rapport du caissier
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
 9. Budget 2020 :
 - a) Présentation du budget par le caissier
 - b) Acceptation du budget
 10. Cotisations 2020
 11. Nomination d'un vérificateur suppléant
 12. Admissions – démissions
 13. Honorariat
 14. Propositions des sociétés
 15. Activités 2020
 16. Fixer le lieu et la date de la 42^{ème} Assemblée Générale en 2021
 17. Divers
 18. Championnat jurassien de pêche 2019 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Jean-Jacques Iseli, Président de la Société Pêche Compétition Jura donne les meilleures salutations de sa société, club né en 2016 sacré champion suisse en 2017 et 2018. Un nouveau club qui fédère les jeunes pêcheurs. Il nous informe que le club ne reçoit aucun argent de la collectivité publique et lance un appel pour une meilleure considération afin que la pêche soit reconnue comme société sportive. Il souhaite que ces assises se déroulent en tout cordialité. Il remercie en son nom personnel le comité et le Bureau de la FCPJ pour son engagement. M. Christe le remercie à son tour pour l'organisation de cette AG et de son engagement pour les jeunes pêcheurs et pour le repas de ce soir.

M. Alain Christe, ouvre la 41^{ème} Assemblée générale des délégués. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie. L'ordre du jour a été envoyé conformément aux statuts, il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas. Le point 5) sera pris avant le point 4b).

M. Christophe salue les invités suivants : M. Eric Dobler Président du Parlement, M. le Ministre David Eray M. Amaury Boillat Inspecteur de la Faune, M. Jean-Claude Schaller garde faune. M. Maxime Prevedello Représentant de la FSP, M. André Schaad, vice-Président de la Fédération Cantonale bernoise de la pêche et représentant de la Fédération des pêcheurs du Jura bernois, M. Roger Zbinden, vice-Président de la société Vaudoise des Pêcheurs en rivières, M. Jean-Luc Berberat Président de la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs, M. Marc-André Ehrat, Président de la société de Moutier, M. Jean-Claude Schaller garde-faune cantonal, Messieurs les champions suisses de pêche, Messieurs les Présidents et membres d'honneur FCPJ, les représentants de la presse.

Se sont excusés : Mme Elisabeth Baume-Schneider Conseillère aux Etats, M. Pierre-Alain Fridez Conseiller National, M. Charles Juillard Conseiller aux Etats, M. Jean-Paul Gschwind Conseiller National, Mme Esther Gelso Représentante de la Commune de Delémont, M. Markus Meyer Président de la Fédération Cantonale bernoise de la pêche, M. Gilles Monnier Président de la Fédération des Pêcheurs du Jura bernois, M. Thierry Schneider Président de la société La Combe, M. Philippe Joly, vice-Président de la société La Combe, M. Stéphane Froidevaux de la société de Bassecourt. M. Bernard Varrin et M. Michel Vermot, Présidents d'honneur, M. Roland Meury et M. Walter Wirth, membres d'honneur. Y a-t-il d'autres personnes à excuser, ce n'est pas le cas.

N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittés durant cette année.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel a été fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

Sociétés	Président	Membres	Délégués	Présents
Sté de l'Allaine	M. Jean Koegler	93	7	7
Sté de l'Apron	M. Jean-Michel Gertsch	36	3	3
Sté de Bassecourt	M. Stéphane Froidevaux	63	5	3
Sté la Combe	M. Thierry Schneider	23	2	0
Sté de Delémont	M. Pascal Baratelli	175	12	12
Sté du Doubs	M. Michel Flury	38	3	3
Sté la Gruère	M. Vincent Aubry	58	4	2
Sté du Martin Pêcheur	M. Jean-Pierre Gogniat	22	2	2
Pêche Compétition Jura	M. Jean-Jacques Iseli	14	1	1
Total des 9 sociétés		522	39	33
Majorité 50 % + 1				17

2. Nomination des scrutateurs : M. Pascal Baratelli et M. Marcel Chaignat sont nommés scrutateurs.
3. Procès-verbal de la 40^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document. Le PV était à disposition en version papier, avant les assises et sur notre site internet. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Christophe demande d'accepter le PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports :
 - a) **du Président** : M. Christophe informe l'Assemblée que nous avons souhaité réduire le temps des interventions. Le rapport des activités en lien avec le contrat de prestations a été discuté conjointement avec l'ENV en séance spéciale le 6 février dernier. Un exemplaire papier du rapport a été donné à chaque Président des sociétés fédérées et sera consultable dans quelques jours sur le site internet. Le poisson de l'année est la truite, poisson emblématique des cours d'eau jurassiens, la truite est en forte diminution et nous espérons tous qu'elle verra le bout de ce tunnel au plus vite.
M. Christophe continue en nous parlant du frai artificiel, en expliquant le processus actuel de la pisciculture. Il rappelle alors qu'il y a eu certains articles de presse qui disent hélas, que le frai artificiel n'a pas d'avenir, c'est faux ! ces dires proviennent d'une mauvaise interprétation journalistique. La FCPJ et l'ENV remettent en question le processus du frai artificiel et il dit bien le

processus. Il en précise les raisons et notamment que le canton du Jura devrait produire 330'000 alevins en comparaison avec le Valais, alors que nous n'en produisons que 30'000. Oui, on discute de l'acquisition d'œufs pour préserver les géniteurs et non, ni la FCPJ, ni l'ENV n'a parlé de fermer nos piscicultures. Dans un deuxième temps, notre Président souhaite nous parler des conséquences du réchauffement climatique sur nos poissons. Sans faire l'apologie de Greta Thunberg, il faut cependant prendre sérieusement certains critères en considération. L'altitude pluie-neige et en train de s'élever avec une augmentation de 6 mètres par année, la neige est un repos saisonnier et bienvenu des habitants de nos cours d'eau. Le réchauffement influe sur les débits et la tendance actuelle d'avoir de fortes crues en hiver et au printemps, puis de longue période de sécheresse, ce qui amène à une hausse dangereuse de la température des eaux. Exemple avec le Doubs, 10.1° en 2006 et à plus de 12° en 2018. Conséquences directes : - les crues emportent les œufs du frai naturel – la température de l'eau à partir de 25°C met la vie en danger des ombres et truites – après 20° la MRP explose – il nous explique aussi qu'il faut s'attendre à un changement des espèces de poissons sur certains secteurs et que la pêche va changer dans ces endroits.

Il nous parle ensuite du cycle de la vie d'une truite et ses difficultés à survivre. Il reste à définir ensemble quelle mesure à privilégier. Avec l'ENV, nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Alors il appelle chacun à faire part de ses idées et toutes seront les bienvenues.

Il nous parle également des travaux du patrimoine avec de nouvelles activités telles que la pose de fascines dont certains membres ont été formés ainsi que les accès au Doubs se sont faits en aval de St-Ursanne jusqu'à Ocourt.

M. Christe souhaite féliciter les pêcheurs, les présidents des sociétés, les différents partenaires et les représentants de l'autorité, les membres du comité, pour tout le travail accompli ensemble. Nous pouvons en être fier de ce que nous avons accompli ensemble en 2019.

Il termine son rapport en nous informant qu'après 6 ans à la tête de la Fédération, il ne souhaite pas reprendre de mandat et demande aux Présidents des sociétés de faire passer le message, pour trouver un nouveau président pour l'AG 2021. Il souhaite un peu souffler et prendre le temps pour aller pêcher

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement : La parole est donnée à M. le Ministre David Eray. Il nous remercie au nom du Gouvernement pour le travail effectué et notre sensibilité à l'environnement. Il est heureux de participer à notre AG, alors que l'année passée aucun représentant de l'Etat Jurassien ne s'est pas déplacé. En effet, ils ont boudé nos assises car ils se sont sentis heurtés par nos prises de position ... Cet épisode a laissé des traces mais aujourd'hui les relations se sont apaisées. Nous avons travaillé en 2019 afin d'arriver aux buts communs. Il nous rappelle aussi l'urgence climatique : "Nous agissons dans votre intérêt et nous allons continuer. Depuis l'année dernière, nous avons compris que les pêcheurs attendent plus de l'Etat jurassien et nous allons le montrer". Il nous parle également de tous les projets de revitalisations des cours d'eau et de l'assainissement des seuils. Il nous soutient sur les arbitrages, la Confédération veut faire le maximum pour préserver les espèces autochtones menacées comme les ombres, mais ne veut rien faire contre le harle bièvre. Il attend de notre part, prioriser nos actions et requêtes auprès de l'ENV. L'effort à fournir doit être sur la faune piscicole, mais d'autres sujets doivent être débattu, tel que le plan de gestion halieutique avec la production artificielle. Chaque franc investi doit l'être à bon escient, étendre le catalogue des activités pour les TP. Le Parlement a accepté un budget record pour l'année 2020 pour les eaux et la faune piscicole. Amélioration de la qualité des eaux de surface, assainir une décharge contaminante à Bassecourt avec un projet important. 10 seuils et projets de revitalisation. Il faut œuvrer pour que les jeunes générations reconnaissent notre engagement mutuel pour la pêche. Il nous parle également d'un article du QJ du 27.01.20 où M. Jean-François Rubin débattait de ce qu'il fallait faire pour lutter contre le réchauffement climatique. Il en ressort que les points principaux des débats entre les pêcheurs jurassiens et l'Etat, rejoignent les réponses de cet expert. Il faut prendre soin de la nature conclue le Ministre et se réjouit de la suite de nos assises. M. Christe remercie M. Eray et souligne qu'avec les contradictions de la Confédération, il souhaite bonne chance aux instances cantonales.

4 b) de l'Office de l'Environnement : L'Inspecteur de la faune nous fait une présentation sur trois points – captures et évolution des ventes de permis – Projets cours d'eau à venir – pêche et gestion halieutique.

Captures saison 2018 : rappel du délai de retour à fin mars. Pour la truite, sensible augmentation de 10 % des captures, avec une présence des pêcheurs un peu plus importante que l'année précédente. 90 % des retours de permis permet la bonne tenue de statistiques indicatives. La

pression de la pêche est stable avec un nombre de capture stabilisée à un niveau bas. D'entiron 2'000 truitelles. Il nous montre un tableau des captures des brochets et des barbeaux sur le Doubs – truites sur l'Allaine – truites sur la Birse, les années PCB ne sont qu'un mauvais souvenir. Actuellement un effort de pêche qui tend à augmenter, ainsi que le nombre de prises. Pour les truites sur la Sorne, légère hausse.

Vente de permis annuels : tendance à une stabilisation, mais il faudra tenir compte de l'augmentation de l'émolument à Fr. 100.--, risque qu'il y ait moins de permis cette année pour ceux qui n'ont pas fait leur demi-journée pour le patrimoine.

Projets cours d'eau à venir : M. Boillat passe en revue les différents projets qui seront mis en œuvre cette année. Vicques V1 et V4 gros projet en plusieurs phases – Voyeboeuf à Porrentruy ramener un peu de nature en veillant à ne pas élargir le lit – Protection contre les crues sur le ruisseau du Tabeillon, modifications de terrain, avec implantation d'une digue, excellent cours d'eau au niveau du rendement piscicole bonne connexion avec le Breuil – Delémont Centre amont (2021), avec la dernière grosse étape (milieu urbain), le besoin d'approfondir le lit du cours d'eau, impact conséquent à réduire autant que possible, augmentation du gabarit – Step du SEDE à Soyhières, rehaussement des murs de protection – Vendeline, gros projet contre les crues en amont du village de Bonfol, le remaniement revitalisera la partie amont sur Vendlincourt – Chételay, le dossier est relancé actuellement en faisant une décharge de crue à travers les champs pour que les habitations ne soient pas inondées – A Develier, avec les différents cours d'eau traversant le village, il s'agit d'un dossier conséquent – Courrendlin sur la Birse, élargissement de la rivière au niveau des écoles, pont de la Poste, idée de descendre le lit existant pour permettre un passage de crue – Alle, souci d'érosion sur l'Erveratte avec conservation des berges actuelles, La Cornoline avec une décharge de crue à travers champs – Courroux, canal de Bellevie Birse B1, au niveau du rectiligne à faire au début du village et permettre la connectivité au niveau de la confluence.

Contexte actuel : érosion de la biodiversité 75 % de biomasse des insectes en moins – changement climatique – + amélioration éco morphologique et connectivités longitudinales améliorations de la qualité des eaux – périmètre réservé aux eaux.

Pêche de demain : anticiper les conditions moins favorables à la truite sauvage – conserver une certaine attractivité de la pêche – développer une réglementation intégrant mieux les espèces des zonations piscicoles avalées – intégrer les besoins de pêche de loisirs – poursuivre la formation et la sensibilisation aux milieux aquatiques.

Plan de gestion halieutique : s'accorder sur un travail durable et dans le respect de la vie sauvage – gagner en efficacité dans les opérations de soutien au peuplement – réviser le plan de gestion halieutique en intégrant les responsables de la Vauchotte et de la Réselle – aboutir à un contrat de prestations convaincant pour toutes les parties dès l'année prochaine.

M. Christe remercie M. Boillat pour sa présentation et pour l'excellente collaboration.

6. Contrat de prestations :

a) Pêches des ruisseaux : La parole est donnée à M. Jean Koegler qui nous donne quelques informations sur les zones piscicoles typologiques. De nouvelles espèces font leur apparition dans certains cours d'eau et ceci en raison des changements climatiques. Pour l'Allaine, partie avalée, la situation est beaucoup plus sérieuse avec un réchauffement de l'eau, malgré les remises à l'eau d'alevins et de truitelles. Pour conclure "Faute de truites, on mange des chevannes".

M. Koegler est remercié et applaudit.

b) Pisciculture et rempoissonnement : La parole est donnée à M. David Buchwalder qui nous parle principalement du colvert et du harle bièvre. "Comparaison n'est pas raison" dit-il. Il ne se gêne pas de comparer le harle aux sangliers. Le harle fléau des eaux ... Rien n'est fait, on ne parle même pas des dégâts qu'ils causent. L'ombre commun est en très grand danger impacté par les oiseaux piscivores, faudrait-il qu'il lui pousse des plumes pour qu'enfin on fasse quelque chose ? M. Buchwalder est vivement applaudit.

c) Surveillance de la pêche : M. Buchwalder reprend la parole pour son rapport sur la surveillance et nous parle de l'évolution des GPA depuis les quinze dernières années. Garde volontaire, police de la pêche, garde auxiliaire de la pêche, et maintenant surveillant de la pêche. Il nous parle de la prochaine formation des GPA pour les amendes d'ordre qui débiteront en 2021, une fois que les pêcheurs seront informés. Plus de 440 heures ont été effectuées pour la surveillance. Il rappelle que les gardes sont, avec les pêcheurs, les observateurs des cours d'eau. Il conclue son rapport en nous disant que la valse des cartes de légitimations continuera l'année prochaine avec une mention spéciales leur octroyant le droit de mettre des amendes d'ordre. L'excellent travail fait par les GPA est souligné par M. Christe et M. Buchwalder, ainsi que tous les GPA sont remerciés.

d) Ecole de pêche et e) Formation SaNa : La parole est donnée à M. Christian Theuvenat, Responsable de la formation au sein de la FCPJ. Il nous parle de l'intérêt social de la pêche. Le grand public n'a jamais été aussi peu informé des cours d'eau et de la pêche. Quoi de plus logique actuellement de former les jeunes pêcheurs en devenir. En 2019, l'activité de la formation, que ce soit le SaNa ou l'école de pêche sont relativement stables. Il nous parle du cours SaNa avec un contrôle effectué par un expert SaNa avec un très bon résultat. Pour l'école de pêche, il remercie les médias qui ont offert une bonne vitrine à notre activité. Deux cours SaNa sont déjà agendés pour 2020 et l'école de pêche se déroulera du 6 au 10 juillet 2020. M. Theuvenat est remercié pour son engagement, ainsi que tous les moniteurs de l'école de pêche et tous sont applaudis.

f) Gestion des cormorans : M. Christe rappelle l'arrangement que la Fédération a, avec la Fédération cantonale des Chasseurs. Il tient à remercier ces chasseurs par le biais de leur Président Bien que 14 cormorans aient été tirés en 2019, il relève le fait que la présence des harles est inquiétante et qu'aujourd'hui, vaut mieux être harle ou cormoran que truite fario pure souche du Doubs. La belle vie sous la protection de la Confédération est beaucoup plus facile pour ces espèces à plumes. Il nous parle en conséquence de la nouvelle loi sur la chasse qui ne représente pas une mouture idéale pour les pêcheurs, mais elle a au moins l'avantage d'étendre la fenêtre de tir du cormoran, de ne pas changer le statut du harle et ainsi les cantons gardent, au travers de recherches scientifiques, la possibilité de prouver que le harle décime des espèces qui ont un statut de menace plus élevé que lui. Si nous refusons cette loi, nous entrons dans le jeu dangereux des ONG virulentes que l'on connaît bien et même si c'est un peu choisir entre la peste et le coronavirus M. Christe appelle les pêcheurs à voter pour cette nouvelle loi sur la chasse. Notre Président est applaudi.

g) Cours d'eau : M. Lièvre prend la parole et nous parle également du réchauffement climatique qui équivaut au vieillissement typologique. Il nous parle des moyens de lutte contre ce phénomène, soit : -

- Séparation des eaux claires, les communes ont un rôle à jouer → STEP
- Aménagements des cours d'eau adaptés, beaucoup d'investissements consentis par le Canton
- Suppression des barrages, plusieurs aménagements en 2018 et 2019, notamment sur la Sorne.

Il nous rappelle aussi qu'il y a plus de 40 km de cours d'eau qui restent en mains privées, est-ce que les droits de pêches sont des droits immémoriaux ? Nous attendons toujours la réponse des juristes éminents du Canton !

Il termine son allocution en nous montrant quelques photos d'arasements de seuils et nous parle plus précisément du barrage du Theusseret. M. Lièvre est applaudi et remercié.

7. Parole aux invités – Notre Président passe la parole à

M. Eric Dobler Président du Parlement. Il tient à nous remercier à notre invitation. La politique environnementale dans le Jura, c'est le fruit de partenariats entre la puissance publique, les collectivités, les instances et organismes en charge de la gestion des espaces, mais aussi avec les usagers de la nature, agriculteurs, randonneurs, chasseurs, ainsi que les associations de citoyens passionnés, défenseurs de la cause environnementale, acteurs des sciences et de l'éducation à l'environnement. La clé du succès des politiques publiques tient en deux mots : partenariat et compromis. Naturellement les pêcheurs ont toute leur place dans cette construction. Il relève aussi que l'un des grands défis de ces prochaines années reste la sensibilisation de tous à l'enjeu de la biodiversité, qui n'est pas aussi forte dans l'opinion, que ne l'est celle de la nécessité de lutter contre le réchauffement. Faire des citoyens des acteurs de la biodiversité est un objectif incontournable, les pêcheurs sont des experts avisés de la nature et donc des acteurs essentiels engagés et participatifs. Pour conclure, il nous complimente sur le travail accompli avec sérieux, savoir et compétences. Il nous encourage à poursuivre nos actions pour la pêche et pour la protection de notre environnement. M. Dobler est remercié par applaudissements et M. Christe lui remet un rapport, afin qu'il puisse en parler avec ces collègues parlementaires.

M. Roger Zbinden, il nous remercie de l'invitation et revient sur l'importance de l'ombrage des cours d'eau, problème existant également dans le canton de Vaud. Il nous informe que dans son canton, il est relâché des mesures de truites sur certains tronçons de rivières et c'est une bonne politique pour les jeunes pêcheurs. Il dit que les pêcheurs manquent de crédibilité scientifique et grâce à des experts ou à des étudiants qui prennent l'eau et la faune piscicole comme travail, cela nous permet d'avoir un soutien concret. Le Président de la Fédération vaudoise est remercié.

M. André Schaad, il nous remercie de l'invitation et nous informe que la Fédération bernoise compte environ 90 sociétés fédérées, par conséquent, le Président M. Meyer est largement sollicité. Il est donc le représentant de la Fédération bernoise et du Jura bernois, il est convaincu que d'assister aux différentes assises cantonales, apportent à tous un plus. Il nous souhaite bonne fin d'assemblée et une belle soirée.

M. Maxime Prévédello, représentant la FSP mais aussi membre du comité de la Fédération genevoise. L'année 1.0 après les promesses vertes, il s'est passé beaucoup de chose mais les promesses sont restées vaines... Il nous parle également de l'initiative de décembre sur les exploitations hydrauliques (Parlement fédéral). Il faut une bonne organisation (FSP) entre tous les acteurs. Il nous parle également de l'initiative sur l'eau potable qu'il faudra voter cette année. Concernant la loi sur la chasse, la FSP laisse la liberté de vote aux fédérations cantonales au grand dam des chasseurs, personnellement il soutient cette nouvelle loi. Il nous parle également du projet de création d'un centre suisse (maison de la pêche) à Berne, sur le modèle de la station ornithologique de Sempach. Il s'agit d'un projet ambitieux qui est une opportunité pour la pêche en Suisse afin de défendre nos intérêts au niveau national. Il espère que la FCPJ soutiendra financièrement ce projet. M. Prévédello est remercié.

M. Marc-André Ehrat, il nous remercie de l'invitation et félicite M. le Ministre pour les décisions qui sont prises, il salue également la précieuse collaboration entre la FCPJ et M. Boillat. Il nous informe que dès lundi il y aura une séance sur la concession du barrage de Court, qui existe depuis 1908. 240l/sec. de débit résiduel, alors qu'il devrait être à plus de 310 l/sec. Il faudra donc se prononcer sur ce débit. Il nous souhaite une bonne fin d'assemblée et une bonne saison de pêche.

M. Jean-Luc Berberat, Président des chasseurs, il nous remercie de l'invitation et il constate que lors de nos assises il y a toujours des représentants des chasseurs. Les soucis des pêcheurs sont aussi les nôtres dit-il. Il est chasseur de plumes et longe régulièrement nos cours d'eau. Il voit cette nature jurassienne qui charrie du plastique et autres déchets. Les Autorités de notre canton ont le souci de nous associer, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres cantons, pour cela il remercie nos Autorités. Il profite de l'occasion pour revenir sur la modification de la loi de la chasse, il nous invite à glisser un oui dans l'urne pour cette votation. Il reste à disposition, si nous avons des questions à ce sujet. M. Berberat est applaudi. M. Christe souhaite qu'il transmette que les pêcheurs les soutiendront dans cette votation, s'étant déjà excusé pour leur AG du 14 mars prochain.

PAUSE

8. Comptes 2019

a) Rapport du caissier : M. Eric Guenin prend la parole et nous donne connaissance des résultats financiers de la FCPJ, qui se présente comme suit :

Produits	Fr. 5'027.90
Charges	<u>Fr. 14'013.00</u>
	Fr. 8'958.10 -

Produits net convention	<u>Fr. 3'488.45</u>
Perte de	Fr. 5'496.65 -

Au bilan :	
Capital au 01.01.19	Fr. 62'991.85
Déficit 2019	Fr. 702.40

**Nouveau capital
au 31.12.19 Fr. 62'289.45**

M. Christe remercie M. Guenin pour son rapport.
Il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes : Les comptes ont été contrôlés en date du 19 février 2020 par la société de la Gruère et de la société du Martin Pêcheur. La parole est donnée à M. Jean-Pierre Gogniat qui nous informe qu'après examen par sondage, des écritures et des pièces justificatives, que les comptes 2019 ont été reconnus conforme aux attentes. Il demande à l'Assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes et de leur en donner décharge. M. Christophe remercie les deux sociétés vérificatrices pour leur travail. Les vérificateurs sont applaudis. M. Christophe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas.

c) Acceptation des comptes : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation des comptes 2019. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité. M. Guenin est déchargé et remercié.

9. Budget 2020

a) Présentation du budget par le caissier : M. Guenin nous présente le budget pour cette année. L'estimation des charges est de Fr. 16'300.-- et celle des produits de Fr. 4'900.--. Le budget 2020 prévoit donc une perte de Fr. 11'400.--, avec les Fr. 5'000.-- de la convention, la FCPJ table sur un déficit de Fr. 6'400.--. M. Christophe précise qu'il y a une provision de Fr. 4'000.-- pour le projet du centre de la pêche, projet ambitieux qui sera débattu avec tous les Présidents des sociétés de sa prochaine séance. Il demande s'il y a des questions. M. Chaignat demande ce que sont les Fr. 5'000.-- produits nets convention. Il s'agit d'économiser par-ci par-là, afin de diminuer le déficit.

b) Acceptation du budget : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation du budget 2020. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Notre caissier est remercié et applaudit.

10. Cotisations 2020 : M. Christophe informe l'Assemblée générale que le comité de la FCPJ propose le statut quo sur le montant des cotisations. En 2019, il y avait 519 membres cotisants. Nous passons au vote pour le maintien de la cotisation à Fr. 19.--. Le statut quo est accepté à l'unanimité.

11. Nomination d'un vérificateur suppléant : M. Christophe informe que la Société du Martin Pêcheur est arrivée au terme de son mandat. Pour les comptes 2020, la société de la Gruère deviendra première vérificatrice, La société Pêche Compétition Jura deviendra seconde vérificatrice. Il faut donc nommer un vérificateur suppléant. Selon le tournoi, M. Christophe propose la société pêche de Bassecourt, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, cette société est élue suppléante par acclamations.

12. Admission – démission : nous n'avons reçu aucune demande d'adhésion ni de démission. La FCPJ compte 9 sociétés fédérées pour 519 membres actifs.

13. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité de la FCPJ de la part des sociétés. Si une société a un membre d'honneur qui souhaiterait nommer membre d'honneur FCPJ, il faut respecter les délais impartis par les statuts.

14. Propositions des sociétés : Notre Président informe que le comité FCPJ n'a pas reçu de proposition. Cependant pour faire suite à la proposition de la société de l'Apron de l'année passée sur l'ordonnance sur la navigation et plus précisément des mesures qui visent à protéger les frayères jusqu'au mois de mai est encore en cours. La Fédération s'efforcera de faire comprendre à nos Autorités que si les pêcheurs se sont interdits d'entrer dans l'eau pour protéger les frayères, nous attendons de même pour la navigation sur le Doubs où ces adeptes de canoé-kayak débarquent et par méconnaissance, piétinent les rares frayères. De plus l'ordonnance sur la navigation permet aux canoé-kayak de naviguer sur tous les cours d'eau jurassiens, c'est-à-dire sur la Scheulte et la Gabiarre également ! Il précise d'ores et déjà à M. le Ministre qu'un courrier lui parviendra d'ici au printemps pour revenir cette problématique et demandera que seul le Doubs soit navigable et ce à partir du 1^{er} mai.

15. Activités 2020 : M. Christophe précise que nous irons visiter d'autres piscicultures hors canton, que nos activités restent standard, telles que l'organisation des travaux du patrimoine, la formation SaNa, la surveillance de la pêche, etc. Il nous invite à consulter le site internet pour ce qui est des détails des activités.

16. Fixer le lieu et la date de la 42^{ème} Assemblée générale en 2021 : Selon les statuts, l'Assemblée a lieu le dernier samedi du mois de février et pour 2021, la date tombe le samedi 27 février. C'est la société de l'Apron (avec l'aide du Martin Pêcheur) qui a accepté l'organisation de notre 42^{ème}

Assemblée générale, qui se déroulera aux Bois. M. Christe remercie la société de l'Apron, via son Président M. Jean-Michel Gertsch.

17. Divers : personne ne désire prendre la parole.

18. Championnat jurassien de pêche 2019 : M. Christe adresse toutes nos félicitations à M. Georges Lachat médaillé de bronze aux championnats du monde 2019 catégorie vétérans. Ce dernier remercie le Président et souhaite dire qu'il faut intéresser les jeunes pêcheurs, de les faire venir dans les sociétés de pêche. Un grand bravo à M. Gilberto Belgrado, champion suisse 2019 catégorie individuel, champion suisse 2019 par équipes et champion d'Italie en 2^{ème} division. Un grand bravo à M. Jean-Michel Clémence et M. Loïc Pélégy qui représenteront la Suisse au championnat du Monde 2020.

a) Rapport : M. Florian Corbat fait son premier rapport en nous mentionnant que la 21^{ème} édition du championnat s'est déroulée en 7 manches.

Pour le championnat 2020, l'inscription reste à Fr. 25.-- , le calendrier des dates est le suivant :

- 1^{ère} manche – le 31 mai à l'étang de la Montoie à Cornol – doublette
- 2^{ème} manche – le 6 juin à l'étang de la Marnière aux Reusilles – simple
- 3^{ème} manche – le 14 juin au carpodrome des frères Gillet à Bisel (F) – doublette
- 4^{ème} manche – le 28 juin à l'étang de Vendlincourt – simple
- 5^{ème} manche – les 8 et 9 août à l'étang de la Réselle à Soyhières – 24H00 doublette
- 6^{ème} manche – le 29 août à l'étang des Lavois à Bassecourt – simple
- 7^{ème} manche – le 13 septembre à l'étang de Bonfol – simple
- 8^{ème} manche – le 19 septembre à l'étang communal de Pfetterhouse (F) – simple

Il remercie les principaux sponsors pour leurs généreux dons.

b) Proclamation des résultats : 5 juniors et 36 actifs

Pour les Juniors, le podium est formé de, 3^{ème} Thomas Theuvenat, 2^{ème} Killian Da Siva et premier Rubens Ferrari avec 660 points.

Pour les actifs 3^{ème} Julien Pelletier, 2^{ème} Baptiste Girardin, 1^{er} Jean-Michel Clémence avec 560 points. Les champions sont vivement applaudis. M. Christe remercie M. Corbat pour son engagement au sein du championnat jurassien et souhaite à tous les compétitrices et compétiteurs un bon championnat 2020.

M. Pelletier prend la parole et estime que le championnat jurassien n'est pas assez discuté lors de ces assises. M. Christe dit qu'il ne faut pas tout mélanger, M. Pelletier dit qu'il partiellement satisfait.

Plus personne ne demandant la parole, M. Christe remercie tous les participants, il rappelle que l'apéritif sera servi à la suite de l'Assemblée. Il invite tous les participants à penser à la tombola, qui permettra aussi de couvrir les frais d'organisation. Il nous remercie de la confiance témoignée et nous souhaite d'ores et déjà une agréable soirée et une bonne saison de pêche.

Notre Président est vivement applaudi et les débats sont clos à 18H10.

Delémont, le 29 février 2020 / B. Berret